

06-03-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 6 MARS 2017, À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil

Marcel Dubeau

Françoise Geoffroy
Maryse Gouger

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.
La conseillère Audrey Boisjoly est absente.

**L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE
REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.**

LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.

089-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Signature de la lettre d'entente n° 2 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446;
4. Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées :
- Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC et engagements de la Municipalité;
5. Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées :
- Étude géotechnique du site - Mandat à une firme;
6. Avis de motion – Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;
7. Adoption de la résolution finale dans le cadre du PPCMOI : 341-343, chemin de Joliette;
8. Souper-spectacle le 1^{er} avril pour la fondation Opération Enfant Soleil - Aide financière;
9. Parution d'une offre d'emploi – Préposé(e) à la bibliothèque;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

090-2017

Bibliothèque

- Entente avec le SCFP

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer l'entente n° 2 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446, afin que soient déterminées les conditions de travail de la personne nommée au nouveau poste de préposé(e) à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

091-2017

Mise aux normes des ouvrages de

traitement des eaux usées

- Demande d'autorisation
et engagements envers

le MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Synthèse Consultants inc. a été mandatée pour des services professionnels d'ingénierie dans ce dossier;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 091-2017

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

1. autorise la firme Synthèse Consultants inc. à représenter la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées;
2. mandate la firme Synthèse Consultants inc. pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour ledit projet;
3. s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
4. s'engage à utiliser et entretenir les installations de traitement des eaux usées conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;
5. fasse le suivi et respecte les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues, et ce, tels qu'établis par le Ministère;
6. avise le MDDELCC ou le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
7. transmette les résultats du programme de suivi au système SOMAE dans le cas d'un projet municipal;
8. transmette la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration, puisque le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale;
9. autorise la signature d'un chèque à envoyer au ministre des Finances du Québec pour cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

092-2017

Mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées

- Étude géotechnique

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la firme NCL Envirotek inc. pour la réalisation de l'étude géotechnique du site (dossier n° TP-MR02.32-2017), selon des frais d'honoraires professionnels de 5 700,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

093-2017

Avis de motion
Règlement sur rayon de
protection eau potable
- Hydrocarbures

Monsieur le conseiller Marcel Dubeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

094-2017

341-343, chemin de Joliette
PPCMOI 2017-002
- Résolution finale

CONSIDÉRANT les résolutions n^{os} 069-2017 et 087-2017 (projet particulier de constructions, de modification et d'occupation d'un immeuble, lot 5 358 733);

CONSIDÉRANT l'avis public invitant les personnes à voter publié le 26 février 2017;

CONSIDÉRANT la période de dépôt d'une demande terminée le lundi 6 mars 2017 à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs du plan d'urbanisme à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est possible dès maintenant et que la construction du bâtiment commercial devrait débuter en mai 2017;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'impact environnemental significatif généré par le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans un ensemble commercial existant et que ses accès et ses espaces de stationnement sont gérés de façon commune;

CONSIDÉRANT QUE le design, la volumétrie, la densité et les aménagements du bâtiment commercial projeté s'intègrent avec ceux de l'épicerie existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet est compatible avec les usages offerts dans cet ensemble commercial;

CONSIDÉRANT QU' un aménagement paysager est prévu autour du bâtiment commercial projeté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'autoriser le projet particulier tel que présenté dans les documents remis par le propriétaire, M. Jean-Pierre Boucher, et l'entrepreneur, M. Alain Malo, en date du 2 février 2017, accompagnés des plans de construction produits par M. Louis Morrissette, architecte, en date du 30 janvier 2017 (révision n^o 3 – pour PPCMOI).

Le conseil municipal demande de maintenir un aménagement paysager incluant des arbres et des arbustes autour du bâtiment commercial projeté, selon les plans produits par monsieur Morrissette. Ces plans sont déposés au dossier matricule n^o 1013-35-0977.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

095-2017

Opération Enfant Soleil
- Souper-spectacle
- Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le samedi 1^{er} avril prochain, un souper-spectacle aura lieu dans le cadre d'une levée de fonds pour Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs, M^{me} Lynda Bérubé, M. Nicolas Geoffroy et M^{me} Marie-Chantal Geoffroy, demandent au conseil municipal une aide financière pour faciliter l'organisation et la promotion du souper-spectacle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'autoriser une dépense de 250 \$ pour défrayer une partie du coût de la location de la grande salle des Chevaliers de Colomb à l'occasion du souper-spectacle prévu le 1^{er} avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

096-2017

Bibliothèque
- Offre d'emploi pour
un poste de préposé(e)

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à la parution d'une offre d'emploi pour un poste de préposé(e) à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

097-2017

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 06, la présente séance soit levée.

Martin Desroches
Maire

René Charbonneau
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».